



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2018-082

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2018

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2018-03-29-005

**ARRÊTÉ**

portant modification de la composition du Comité régional  
de l'emploi,  
de la formation et de l'orientation professionnelles

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR  
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

**ARRÊTÉ**

portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi,  
de la formation et de l'orientation professionnelles

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
PREFET DU LOIRET**

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Officier dans l'Ordre National du Mérite

VU le code du travail, notamment ses articles L. 6123-3, R. 6123-3-3 et R. 6123-3-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°17-269 du 11 décembre 2017 portant renouvellement du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) et de son bureau ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire en date du 19 mars 2018 portant désignation de ses représentants au CREFOP

SUR propositions de la Secrétaire générale pour les affaires régionales (SGAR) et du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), outre le Président du Conseil régional qui préside conjointement le Comité, au titre du Conseil régional du Centre-Val de Loire :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Isabelle GAUDRON	M. Pierre COMMANDEUR
Mme Jalila GABORET	Mme Estelle COCHARD
M. Jean-Patrick GILLE	Mme Anne LECLERCQ
M. Gérard NICAUD	M. Charles FOURNIER
Mme Cathy MÜNSCH-MASSET	Mme Anne BESNIER
Mme Constance de PELICHY	Mme Jeanne BEAULIER

## Article 2

Sont nommés membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), au titre du Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Titulaires	Suppléants
M. François BONNEAU	Mme Isabelle GAUDRON
M. Jean-Patrick GILLE	Mme Anne LECLERCQ
	M. Pierre COMMANDEUR
M. Gérard NICAUD	M. Charles FOURNIER
	Mme Estelle COCHARD
Mme Cathy MÜNSCH-MASSET	Mme Anne BESNIER
	Mme Jalila GABORET

## Article 3

Les articles 2.1) et 8.1) de l'arrêté n°17-269 du 11 décembre 2017 sont modifiés.  
Le reste sans changement.

## Article 4

La Secrétaire générale pour les affaires régionales et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 29 mars 2018  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire générale pour les affaires régionales  
Signé : **Édith CHATELAIS**

Arrêté n° 18.046 enregistré le 29 mars 2018

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.  
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.